Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le 27/01/2023
ID : 015-200066637-20230125-2023_DPRSDT_029-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un avenant n°1 au bail professionnel de Madame Valérie GENTY COUDERT à la suite de la création de sa société

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2022CC-194 du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil au Président ;

Vu le contrat de bail professionnel signé entre Hautes Terres Communauté et Madame Valérie GENTY COUDERC en date du 18 octobre 2018 pour la location d'un local à usage professionnel au sein de la Maison médicale de Neussargues en Pinatelle (15 170) situé 11 rue du Commerce ;

Considérant que Madame Valérie GENTY COUDERC souhaite constituer une société intitulée « SELARL Dr Valérie GENTY COUDERC » à compter du 1er février 2023 ;

Considérant qu'il convient d'acter la substitution de Madame Valérie GENTY COUDERC, personne physique, par la société SELARL Dr Valérie GENTY COUDERC ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un avenant n°1 au bail professionnel conclu le 18 octobre 2018 avec Madame Valérie GENTY COUDERC dans le cadre de son activité de chirurgien-dentiste au sein de la Maison de médicale de Neussargues en Pinatelle (15 170) afin d'acter la création de sa société « SELARL Dr Valérie GENTY COUDERC » à compter du 1er février 2023 ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Madame la Comptable Public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.